

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - OCCUPATION PARTIELLE DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES PAR LA DIRECTION PREVALEC - REMBOURSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION AU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Méлина TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - OCCUPATION PARTIELLE DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES PAR LA DIRECTION PREVALEC - REMBOURSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION AU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2121-29 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°c18-02-2025 du 10 février 2025 approuvant l'adoption des Budgets Primitifs 2025, du 23 juin 2025 approuvant les budgets supplémentaires 2025 du Budget principal et des Budgets annexes et n°05-11-2025 du 10 novembre 2025 approuvant les décisions modificatives 2025 du Budget principal et des Budgets annexes

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que la Direction PREVALEC occupe une partie des ateliers communautaires dont les dépenses sont supportées par le budget principal ; qu'il convient de retenir une quote-part de remboursement par cette Direction pour partager ces coûts de fonctionnement bâtimementaires,

Cette participation est déterminée selon la modalité suivante à partir des données du CFU principal N-1 :

- L'ensemble des frais liés à l'entretien du bâtiment (Energie ; eau ; maintenance ; ménage...) est réparti par surface (m²) attribuée. Il n'est pas intégré les lieux de stockage ou de stationnement des poids lourds ;
- La surface occupée par la Direction PREVALEC représente 1 006,03m², soit 26,27% des surfaces totales représentant 3 829,22 m² ;
- Sur 2024, le coût d'exploitation du site des ateliers communautaires a représenté un montant de 287 894,92 €, aussi, la Direction PREVALEC doit rembourser un montant de 75 630 € en appliquant le pourcentage ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête le montant dû par le budget annexe PREVALEC auprès du budget principal à 75 630€ au titre de l'année 2025 ; cette somme est prévue au budget annexe concerné.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président